



Bellerive-sur-Allier, le 08 juin 2026

Cher confrère,

Ce courrier pour vous informer des nouvelles modalités de prise en charge des urgences biologiques pour les laboratoires de Vichy et Bellerive-sur-Allier à compter du 16 juin 2026.

Les évolutions tarifaires importantes imposées par l'Assurance Maladie depuis deux ans nous ont conduits à revoir l'organisation de la prise en charge des **bilans en fin de journée**.

En effet, malgré les tensions que nous subissons depuis maintenant 18 mois sur notre nomenclature, nous avons fait le choix de maintenir une ouverture jusqu'à 18h des laboratoires de Vichy et Bellerive-sur-Allier afin de continuer à accueillir les patients et de répondre aux professionnels de santé.

Cependant, les examens pourront continuer à être rendus le soir même, mais sous réserve d'un prélèvement effectué et reçu avant 17h à Vichy ou avant 17h20 à Bellerive-sur-Allier.

Passé ces horaires, seules les NFS, troponines et D-dimères pourront être rendus le soir même.

Je reste bien entendu disponible par mail ou téléphone pour toute question complémentaire et vous remercie par avance de votre compréhension.

Confraternellement

Arnaud RAYMOND

06 58 29 42 72

araymond@laboratoires-maymat.fr